

Associations soutenons-les

Qu'elles soient connues ou non, elles ont besoin de nous pour mener à bien leurs actions.



Avec les clowns du Rire médecin, les petits malades hospitalisés retrouvent le sourire.

Pour les enfants hospitalisés

Grâce à l'opération Pièces jaunes, chaque année, la **Fondation Hôpitaux de Paris** apporte de nombreuses améliorations au confort des bambins hospitalisés (création de maisons pour loger les parents, achat de pompes antidouleur...). Si vous avez manqué l'opération traditionnellement menée en début d'année, vous pouvez vous rattraper en envoyant directement un don (www.fondationhopitaux.fr). A soutenir aussi, ces associations qui se donnent pour mission d'apporter un peu de gaieté et de distraction dans les services, comme **Les Toiles enchantées** (lestoilesenchantees.org), qui fait entrer le cinéma à l'hôpital, ou encore **Le Rire médecin** (leriremedecin.asso.fr), qui, par le biais de spectacles de clowns, aide chaque année plus de 30 000 enfants à mieux supporter leur hospitalisation.

Pour les enfants en difficulté sociale

La **Fondation d'Auteuil** (fondation-auteuil.org) permet à des enfants en situation sociale, familiale ou affective difficile d'être accueillis dans des établissements pour retrouver un cadre de vie normal et recevoir un enseignement ou une formation. Le **Mouvement pour les villages d'enfants** (lesvillagesdenfants.com) a pour vocation, quant à lui, de réunir, dans une même famille d'accueil, des frères et sœurs séparés de leurs parents.

Pour les ados

La **Fondation Hôpitaux de Paris** a aussi besoin de financements pour accomplir son Programme adolescents. Le but ? Construire pour eux des espaces spécifiques afin de mieux aider à soigner l'anorexie, la phobie scolaire ou encore les dépressions. Dans un tout autre domaine, l'association **Unis-cité** (unis-cite.org) offre à des jeunes de 18 à 25 ans la possibilité de participer à des projets de deux à huit semaines dans le domaine de l'action sociale, de l'accès à la culture ou du développement durable.

Pour les personnes âgées

Les maladies dégénératives et celles liées à l'âge seront déclarées grande cause nationale en 2007. C'est l'occasion de donner un coup de pouce à l'association **France Alzheimer** (www.medisite.fr) pour lutter contre cette maladie qui touche 860 000 personnes en France. L'association **Se Canto** (www.se-canto.com), pour sa part, mobilise étudiants et jeunes professionnels pour maintenir un lien intergénérationnel dans les maisons de retraite. Leur outil ? La musique et les animations-spectacles.

Pour les personnes démunies

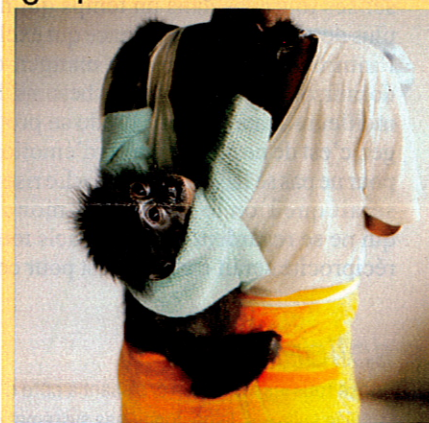
Les **Restos du cœur** (restosducoeur.org) ont toujours besoin de nous pour fournir aux personnes en difficulté des repas chauds en hiver et recevoir des denrées alimentaires.

L'association **La Dixième Famille** (dixieme-famille.com) mérite un soutien pour son action originale : dix familles se relaient pour en épauler une autre. Cela peut concerner le soutien scolaire d'un enfant, des démarches administratives, la rédaction d'un CV...

Pour la recherche médicale

La **Ligue nationale contre le cancer** (www.ligue-cancer.net), l'**Institut Pasteur** (www.pasteur.fr) ou la **Fondation de France** (www.fdf.org) doivent réunir des budgets importants pour financer la recherche.

Agir pour l'environnement



Un mammifère sur quatre est menacé d'extinction, notamment en Afrique en raison de la déforestation. Parmi eux : les gorilles, les orangs-outans, les bonobos et les chimpanzés. Diverses associations se battent pour les

préservés : c'est le cas d'Habitat écologique et liberté des primates (help-primates.org), qui protège les chimpanzés, ou des Amis des animaux du Congo (bonoboducongo.free.fr), qui permet, par exemple, d'adopter un bonobo.

Pensez à déclarer vos dons !

Pour ceux faits à un organisme d'aide aux personnes en difficulté (Restos du cœur, Secours populaire...), vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75 % dans la limite de 470 €. Au-delà et jusqu'à 20 % de votre revenu imposable, la réduction est de 66 %.

Si vous donnez à d'autres œuvres, la réduction d'impôt est de 66 % de vos versements dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Liste d'associations dans différents domaines sur Jeveuxaider.com. Les sites www.annuaire-aas.com ou d'autres recensent les associations pour la recherche médicale, le soutien aux malades et à leur famille.

ELISABETH FOURNIER